



Mai
2022

FLASH INFOS

• Conseil Municipal

SÉANCE DU 9 MAI 2022

Le compte-rendu intégral est affiché à la mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune. En voici un résumé.

FINANCES

Comptes Administratifs et Comptes de Gestion 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote les comptes de gestions et comptes administratifs 2021 présentés ci-après :

CA 2021 Budget Général

Section de fonctionnement	+ 206 164,74
Section d'investissement	- 66 864,57
Ensemble	+ 139 300,17

CA 2021 Lotissement du Logis

Section de fonctionnement	+ 52 556,02
Section d'investissement	0,00
Ensemble	+ 52 556,02

Budget Général 2022 - décision modificative n° 3

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

Excédent de fonctionnement reporté 139 300,17

Dépenses

Energie-électricité	5 000,00
Combustibles	3 000,00
Petit équipement	5 000,00
Entretien terrains	5 000,00
Entretien de bâtiments publics	7 000,00
Entretien, réparations voiries	5 000,00
Assurance multirisques	2 000,00
Autres honoraires, conseils	6 000,00
Autres charges diverses de gestion	300,17
Subventions aux associations	5 000,00
Dépenses imprévues de fonctionnement	30 000,00
Virement à la section d'investissement	66 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

Excédent d'investissement capitalisé	66 864,57
Virement de la section de fonctionnement	66 000,00

Dépenses

Déficit d'investissement reporté	66 864,57
----------------------------------	-----------

Budget Lotissement du Logis 2022 - Décision modificative n° 1

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Achat matériel, équipement et travaux	52 556,02
---------------------------------------	-----------

Recettes

Excédent de fonctionnement reporté	52 556,02
------------------------------------	-----------

Tarif des repas du restaurant scolaire, pour l'année scolaire 2022-2023

Le conseil municipal fixe le tarif de repas du restaurant scolaire à 4,20 € pour l'année scolaire 2022-2023.

Le coût de repas était de 8.03 € en 2021.

**PROCHAINE RÉUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 13 JUIN 2022 à 20h30 Salle du
Conseil**

Si vous souhaitez faire paraître des informations, sur le site internet de la commune et sur IntraMuros, merci de faire parvenir vos éléments par mail à l'adresse: communication.begrolles@gmail.com

• Conseil Municipal

Tarif des prestations de la Garderie Périscolaire, pour l'année scolaire 2022-2023

A compter de la rentrée scolaire 2022-2023, les activités de Garderie Périscolaire et d'ALSH, assurées actuellement par l'association « Les Loustics », seront reprises par la municipalité.

La commission finances s'est réunie afin d'étudier la tarification des prestations qui seront proposées aux familles, à compter de la rentrée scolaire 2022-2023, en se basant sur les tarifs actuellement pratiqués par l'association, basés sur le Quotient Familial (QF).

Accueil périscolaire

QF	0-600	601-800	801-950	951-1100	1101-1250	1251-1400	1401 et +
Tarif à l'heure	2,15	2,61	2,93	3,16	3,38	3,62	3,87
Tarif à la 1/2 heure	1,08	1,31	1,47	1,58	1,69	1,81	1,93

Accueil de loisirs + mercredi

QF	0-600	601-800	801-950	951-1100	1101-1250	1251-1400	1401 et +
La journée (goûter compris)	6,00	8,64	9,70	10,45	11,22	12,00	12,68
1/2 journée (9h/12h30 ou 13h30/17h)	3,00	4,31	4,85	5,21	5,61	6,00	6,34
repas	4,20						

Tarif fidélité vacances scolaires

QF	0-600	601-800	801-950	951-1100	1101-1250	1251-1400	1401 et +
Forfait 3 jours 9h/17h (-8,4%)	16,50	23,76	26,65	28,71	30,83	32,97	34,84
Forfait 5 jours 9h/17h (-10%)	27,00	38,88	43,65	47,02	50,49	54,00	57,06

• Conseil Municipal

SIEML

Réparation du réseau de l'éclairage public (diminution des points permanents)

Montant de la dépense : 1 950,18 € net de taxe

Taux du fonds de concours : 75 %

Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 1 462,64 € net de taxe.

Opérations de réparation du réseau de l'éclairage public Place Tharreau/rue des Maffois (reprise boitiers)

Montant de la dépense : 2 387,97 € net de taxe

Taux du fonds de concours : 75 %

Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 1 790,98 € net de taxe.

Site radiotéléphonique : convention avec ATC

France

Dans le cadre d'un partenariat établi entre ORANGE SA et la société ATC France (entreprise spécialisée dans l'hébergement d'équipement télécom), le site a été cédé à ATC France.

Il est donc nécessaire d'établir une convention de mise à disposition du terrain, entre la commune et la société ATC France.

Avis favorable

Fréquentation du restaurant scolaire

1 442 repas ont été servis, durant le mois d'avril 2022 au restaurant scolaire, soit en moyenne, par jour, 160 repas : 61 repas pour les petits et 99 repas pour les plus grands.

Règlement intérieur du restaurant scolaire

La commission restaurant scolaire présente le projet de modification du règlement intérieur du restaurant scolaire.

Après débat, certains élus suggèrent quelques modifications sur le libellé du projet initial.

Avis favorable

DÉMOGRAPHIE

	Naissances	Mariages	Décès
Avril 2022	0	0	3
Total année 2022	9	0	7

Si vous ne recevez pas le **SYNERGENCES**, l'hebdomadaire de l'Agglomération du Choletais, dans votre boîte aux lettres, venez en mairie, des exemplaires sont à votre disposition dans le hall d'entrée.

Vous le retrouverez également place Jean-Victor Tharreau et sur le côté de la mairie.

• Informations diverses

DIVERS

Élections législatives

Les élections législatives auront lieu les dimanches 12 et 19 juin prochain. Les élus se positionnent sur les différents créneaux horaires pour assurer les permanences du bureau de vote.

Tondeuse pour services techniques

Il va être nécessaire de remplacer la tondeuse auto portée des services techniques. Une tondeuse pouvant faire du mulching a été proposée à l'essai aux agents des services techniques. Son montant est de 27 000 €.

Le devis finalisé sera proposé pour approbation, lors de la prochaine séance de conseil.

Allée de La Réunière

Il a été prévu, lors de l'élaboration du lotissement du Logis, l'implantation d'un chemin piétonnier reliant l'allée de la Réunière à la rue d'Anjou.

Avis favorable

Communication

Un administré a manifesté son mécontentement, du fait de l'absence de possibilité d'approvisionnement en pain sur la commune, les jours de fermeture de la boulangerie. Celui-ci suggère qu'un dépôt de pain soit mis en place ces jours-là, afin d'éviter aux Bégrollais de se déplacer sur une autre commune.

Après débat, les élus estiment que la mise en place d'un dépôt de pain, ou d'un distributeur, nécessite un réel partenariat entre les commerçants concernés, et que les habitants de la commune aient à cœur de faire fonctionner ce type de service.

Accompagnement numérique

Une réunion organisée par anjou numérique, sur l'accompagnement numérique, a eu lieu le 4 mai à La Plaine.

Il apparaît que celui-ci s'avère inégal sur le territoire de l'AdC. La commission communication va réfléchir à la valorisation de cet accompagnement, actuellement sous-utilisé à Bégrolles-en-Mauges.

DEMANDEURS D'EMPLOI

	Femmes	Hommes
Avril 2022	43	39

Les jeunes nés en **MAI 2006** devront se présenter en mairie pour se faire recenser à partir de leur date d'anniversaire.

Apporter le livret de famille ou la carte d'identité.

UN CONSEILLER NUMÉRIQUE A VOTRE SERVICE

Le conseiller numérique a pour rôle d'accompagner les habitants dans leurs démarches administratives en ligne, la prise en main du numérique.

Lors de rendez-vous individualisés, il répond, informe, oriente, les usagers en fonction de leurs problématiques pour faire en sorte que les habitants deviennent autonomes dans l'utilisation du numérique.

Le conseiller se déplace sur la commune de Bégrolles en Mauges le mercredi.

Des jours et horaires sont définis pour son intervention suivant un planning.

Rendez-vous possible le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

L'accompagnement est gratuit et ouvert à tous. Pour en bénéficier, il vous suffit de prendre rendez-vous auprès du conseiller au 07 82 49 23 03 ou à numerique@ocsigene.fr



< Retour à la page principale // ARTICLE // Un conseiller numérique vous accompagne dans vos démarches en ligne...

DÉCLARATION D'IMPÔTS, DEMANDE D'ALLOCATIONS, PERMIS DE CONDUIRE, ...

Que fait le conseiller ?
Le conseiller numérique a pour rôle d'accompagner les habitants dans leurs démarches administratives en ligne.

Comment être accompagné ?
L'accompagnement est GRATUIT et OUVERT À TOUS.

C'est où et quand ?
Le conseiller se déplace sur les communes. Pour en bénéficier, il vous suffit de prendre rendez-vous auprès du conseiller. Rendez-vous possible de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 du lundi au vendredi.

Page suivante >

// ACTUALITÉ // CSI OCSIGÈNE

LA P'TITE INFO COURS EN + COLLECTIF

DIVERS MODULES sont proposés au sein du CSI. Une dizaine de bénévoles les animent :

- Cours débutants et grands débutants
- Initiation à la tablette et au smartphone
- Création d'albums photos
- Ateliers robotique
- Module traitement de texte, tableur, etc...

Lieux des permanences

BÉGROLLES EN MAUGES À LA MAIRIE
MERCREDI

LA SÉGUINIÈRE À LA MAIRIE
MARDI

SAINTE-LÉGER SOUS CHOLET AU CSI OCSIGÈNE

LUNDI

LA ROMAGNE À LA MAIRIE
VENDREDI

SAINTE-CHRISTOPHE DU BOIS À LA MAIRIE